



Vigne

N°19
21/08/2018



Animatrice filière
Magdalena GIRARD
Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
magdalena.girard@charente-maritime.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle autorisée avec la mention « extrait du bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Vigne / Edition Charentes N°19 du 21/08/2018 »*



Edition **Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2018

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Phénologie

- **Stade moyen (Ugni blanc) :** Fin véraison

Mildiou

- **Localement, nouvelles taches sur jeunes feuilles**

Oïdium

- **Localement, traces sur grappes, taches sur feuilles**

Eudémis

- **Fin du deuxième vol, localement perforations**

N'hésitez pas à nous signaler vos observations sur le site [Web Alerte Vigne](#).

Le bulletin de cette semaine est réalisé à partir des données d'observations du réseau de parcelles, complétées par des données « tour de plaine ».

Phénologie

Sur Ugni blanc, la véraison est en cours et s'achève sur de nombreuses parcelles (stade 36/37). Les cépages précoces sont au stade fin-véraison, la maturation est en cours.



Climatologie

- **De la semaine passée**

Températures

Les températures ont été particulièrement élevées, avec 21.2°C en moyenne.

Pluies

Sur les deux semaines passées, le réseau de stations météo a enregistré 12.6 mm en moyenne.

- **Prévisions météo**

Les prévisions météo annoncent une période sèche et ensoleillée, sans épisode pluvieux et une baisse de températures à partir de vendredi.

Maladies

- **Mildiou**

Observations

La maladie a peu progressé sur feuilles. De nouvelles taches sur jeunes feuilles sont localement signalées. Le rot brun n'a pas progressé.

Evaluation du risque :

Conditions climatiques défavorables



**Risque nulle sur grappes, faible à moyen sur feuilles
(repiquage possible)**

 Consultez la fiche « [mildiou](#) » du Guide de l'Observateur

• Oïdium

Observations

Sur parcelle traitée, quelques symptômes sous forme de traces et de rares foyers sur grappes sont signalés localement, avec des taches sur feuilles (Aujac, Bréville, Macqueville).

Sur le témoin non traité de Préguillac, des symptômes sont maintenant observés.

Sur l'île de Ré, les témoins sont fortement atteints et les parcelles traitées, globalement bien protégées, présentent peu de symptômes.



**Témoin non traité
de Préguillac**

Jeunes plants

Les jeunes plants restent plus longtemps sensibles au mildiou et à l'oïdium sur feuilles. L'arrosage des plants de l'année semble important au vu de la climatologie actuelle.

Ravageurs

• Flavescence dorée

Que dit la réglementation ?

La lutte contre la Flavescence dorée est régie par des arrêtés régionaux. La prospection et son enregistrement, ainsi que la déclaration des symptômes sont obligatoires sur l'ensemble du vignoble. En cas de ceps douteux, l'analyse gratuite permet de valider la suspicion de pied(s) atteint(s) par la flavescence dorée ou le bois noir (maladies de quarantaine).

Quand prospecter ?

Tous les symptômes permettant l'identification de la flavescence dorée sont visibles au moment de l'aoûtement des rameaux. Les prospections doivent donc être réalisées de l'aoûtement jusqu'aux vendanges.



1 - Feuilles enroulées, jaunes ou rouges selon cépage, craquantes



2 - Absence d'aoûtement sur un ou plusieurs rameaux



3 - Grappes desséchées ou absentes (pas systématique)

Des prospections collectives sont organisées dans 6 zones prioritaires. Vous trouverez ci-dessous les premières dates de prospection :

Zone		1	2	3	4	5	6
24-août	8h30		Chateaubernard				Saint Maigrin
27-août	8h30	Saint Preuil	Gensac La Pallue	Courbillac	Bougneau	Givrezac	Orignolles
	14h	Mosnac	Foussignac	Macqueville	St Sever de Saintonge	Jazennes	Montguyon
28-août	8h30	Saint Simeux	Merpins	Prignac	Saint André de Lidon	Saint Germain de Lusignan	
	14h	Angeac Charente	Salles d'Angles	Thors	Cravans	Chadenac	Saint Maigrin
29-août	8h30	Verrières	Nercillac	saint Sulpice de Cognac	La Chapelle des pots	Semillac	Montendre
	14h				Saint Hilaire de Villefranche	Plassac	
30-août	8h30	Saint Aulais la Chapelle	Ars	Migron	Ecoyeux	Jonzac	Mortiers
	14h	Blanzac Porcheresse	Gimeux	Aujac	Chaniers	Reaux	Saint Germain de Vibrac
31-août	8h30	Saint Palais du Né	Triac Lautrait	Haimps	Saint Hilaire de Villefranche (9h)	Courpignac	Brie Sous Archiac
	14h	Lachaise	Sigogne	Fleurac		Saint Martial de Mirambeau	Neuillac

Pour toutes informations complémentaires, contactez l'animateur départemental :

Charente : Mélissa GECHELE: 06 12 59 20 23

Charente-Maritime: Vanessa PENISSON: 07 60 89 38 51

Pour consulter le planning des prospections, connectez-vous sur le site :

<https://flavescencecharentes.com/>

Votre présence ou la présence d'un tiers (salarié(s), famille(s)) est indispensable pour une prospection de qualité. N'hésitez pas à joindre l'animateur de votre secteur pour plus d'informations.

En cas de symptômes ?

Si vous détectez les trois symptômes décrits ci-dessus sur au moins un rameau, vous devez marquer le cep, le déclarer à l'aide de votre fiche de prospection et contacter la FREDON (09 77 02 33 38) ou l'animateur flavescence dorée de votre secteur, afin que le(s) pied(s) puisse(nt) être analysé(s).

Cette année, tous les viticulteurs commercialisant ainsi que les propriétaires pour consommation familiale d'une surface viticole supérieure à 25 ares ont reçu :

- une fiche de prospection accompagnée d'une lettre d'information,
- une enveloppe T (pré-timbrée) pour faciliter le renvoi des fiches et la déclaration de pieds malades.

Complétez et **transmettez votre fiche de prospection, dans l'enveloppe T jointe avant la date indiquée**, et gardez-en une copie.

N'oubliez pas d'indiquer sur la fiche votre numéro de téléphone afin de faciliter la prise de rendez-vous pour le(s) prélèvement(s) effectué(s) par la FREDON.

Tous les pieds déclarés, aussi bien dans le Périmètre de Lutte Obligatoire (PLO) qu'en dehors, **seront analysés**. Les viticulteurs concernés par les analyses recevront les résultats par l'intermédiaire de la FREDON.

Si vous n'avez pas trouvé de pied(s) suspect(s), il est obligatoire de retourner la fiche de prospection pour une bonne connaissance de l'état sanitaire du vignoble et d'adapter la lutte efficacement.

• Tordeuses

Observations

Eudémis

Le vol de deuxième génération d'Eudémis est terminé. Dans les secteurs à forte pression (Mérignac, Juillac le Coq, Verrières...) on observe des perforations et des chenilles adultes. Le vol de 2^{ème} génération s'étend sur 6 semaines et est décalé par rapport à une année normale. Toutefois dans les pièges alimentaires 4 à 5 papillons femelles sont relevés. Elles ont encore la possibilité de pondre.

Le Mémo de l'Observateur

A faire :

- **Dans les témoins et les parcelles de référence, s'il n'a pas été effectué, prévoir le comptage véraison**
- **Observer les pontes et les perforations des tordeuses**
- **Réaliser les relevés des pièges cicadelles vertes et tordeuses (Eudémis/Cochylis)**
- Observations facultatives : botrytis, acariens, typhlodromes
- Enregistrer les observations dans Epicure
- Saisir les relevés de pièges

Vous retrouverez tous les protocoles et tutoriels des suivis BSV en [cliquant ici](#)

N'hésitez pas à nous demander le Guide de l'Observateur, également [disponible en ligne](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine - Vigne / Edition Charentes sont les suivantes : les Chambres d'Agriculture de la Charente et de la Charente Maritime, la Coopérative Agricole d'Achats en Commun et d'Approvisionnement (Île d'Oléron), la Coopérative Agricole de la Région de Cognac, la Coopérative Agricole Terre Atlantique, le Groupe Coopératif Océalia, la Coopérative Agricole du canton de Matha, la Coopérative des Vignerons de l'Île de Ré, Vitivista, le Groupe Isidore, les Ets Fortet-Dufaud, les Ets Soufflet Agriculture, les Ets Landreau et Fils, SAS Huré AgriConsult, les Ets Piveteau, les Ets Nau, BGD Conseil, la FDCETA, la FREDON Poitou-Charentes, l'Institut Français de la Vigne et du Vin, la Station Viticole du BNIC et les Établissements d'enseignement agricole de Saintes, Jonzac et l'Oisellerie.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".